Envoyé en préfecture le 25/11/2025
Reçu en préfecture le 25/11/2025
Publié le
ID : 022-212203046-20251124-DCM2025_085-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN-KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 novembre 2025

Date de convocation :
18 novembre 2025

Date d'affichage :
18 novembre 2025

Nombre de conseillers :
En exercice 14
Présents 12
Votants 12

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi vingt-quatre novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoit DUCHEMIN, Yvon LE CUN, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Magali LISCORNET, Yoann MOTTAIS, Sylvain FRELAUT.

Absentes : Marine SALAÜN, excusée, non représentée, et Mélanie HENRY, non représentée.

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

DCM2025/085 : VENTE DE PARCELLES DU LOTISSEMENT COZ PORS

Conformément à la délibération DCM2023/006 du 23 janvier 2023, Monsieur le Maire rappelle que la vente des 16 parcelles du Lotissement Coz Pors est ouverte à tous depuis le 15 mars 2023.

8 parcelles sont vendues ou en cours (4 – 9 – 10 – 12 – 13 – 14 – 15 – 16). Une offre a été reçue pour le lot 11 :

Candidats	Lot souhaité	Contenance	Prix de vente TTC	Destination
M. JEANDIN Théo **Mme BALLAY Louane** 16 rue de la Pompe 22200 GUINGAMP	11	595m² à 49 €/m²	29 155,00 €	Résidence principale

Vu la proposition d'acquisition du lot 11 présentée par M. JEANDIN Théo et Mme BALLAY Louane,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de vendre les parcelles du lotissement tel que proposé ci-dessus ;**
- **CHARGE Maître DEREL, notaire à Châtelaudren-Plouagat, de rédiger tous les actes dans le cadre de la vente des lots ;**
- **DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour procéder à la vente de cette parcelle du Lotissement Coz Pors.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yvon LE CUN

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE